

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N°13/2022

Objet : Délégation de fonction d'Officier d'Etat Civil à Monsieur Guy MARISSAL

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2 122-18,
Considérant l'indisponibilité du Maire et des Adjoints,
Considérant l'indisponibilité de certains Conseillers Municipaux,
Considérant l'ordre du tableau,
Considérant la demande formulée par Monsieur Guy MARISSAL, Conseiller Municipal à AIXE SUR VIENNE, afin de procéder à la célébration d'un mariage le Samedi 6 août 2022,

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur le Maire donne délégation de pouvoir dans la fonction qu'il exerce en tant qu'Officier d'Etat Civil pour la célébration des mariages à Monsieur Guy MARISSAL Conseiller Municipal à AIXE SUR VIENNE, le samedi 6 août 2022, afin de procéder à la célébration d'un mariage.

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services d'AIXE SUR VIENNE est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Procureur de la République.

A Aixe-sur-Vienne, le 04/07/2022

Le Maire,


René ARNAUD.

